

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois mai à 18 h 40

Le conseil syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Guermantes en séance publique, sous la présidence de Mme VIARD Annie.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres du Comité Syndical
26 avril 2017	26 avril 2017	En exercice : 8 Présents : 7 Pouvoir : 1 Nombre de suffrage exprimés : 8

ETAIENT PRESENTS :

Délégués de Guermantes :

Les Titulaires : Mme VIARD Annie Présidente, Mme BILLY Nathalie, M. MARCHAND Denis

Excusée : Mme Annie LUTTENAUER, remplacée par Mme KONATE Arame, Suppléante

Délégués de Conches-sur-Gondoire :

Les Titulaires : M. NION Frédéric, Vice-président, Mme CAMBIER Christine (arrivée à 18 h 45), Mme THOMAS Isabelle

Le Suppléant : M. LANUZA José

Excusée : Mme PERRIN Mélanie donne pouvoir à M. NION Frédéric

Mme Isabelle THOMAS a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

F. NION remet à Mme la Présidente une liste de points à inscrire à l'ordre du jour de cette séance, avec notamment le devenir du SIVOM. A. VIARD s'étonne que F. NION n'ait pas transmis ces points dès la convocation du CS. FN dit que ces points peuvent être rajoutés si tous les membres du CS sont d'accord. D. MARCHAND n'est pas d'accord et propose d'en parler en QD. F. NION souhaite que ces points soient votés. La Présidente propose donc de se réunir ultérieurement à ce sujet et qu'il lui transmette ces points.

Approbations des CR du 27/09/2017, du 16/01/2018 et 08/02/2018 à l'unanimité.

DELIBERATION N°1-2018 SUR LE COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exercice du budget 2017,

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la Trésorière de Bussy-Saint-Georges, Madame Françoise VERDIER.

CONSIDERANT que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les écritures des opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017.

Tel que résumé ci-dessous :

Résultat de fonctionnement exercice 2017 :	+ 62 451, 46 €
Résultat de l'investissement exercice 2017 :	+ 27 551, 55 €
Résultat de clôture de fonctionnement exercice 2017 :	+ 95 499, 29 €
Résultat de clôture d'investissement exercice 2017 :	+ 73 015, 92 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	+ 168 515, 21 €

DELIBERATION N°1 bis -2018 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par la Trésorière de Bussy-Saint-Georges,

Madame la Présidente présente les résultats du compte administratif qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Recettes	747 325, 70 €
Dépenses	684 874, 24 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	62 451, 46 €
Report de l'exercice 2016	82 047, 83 €
Part affecté en investissement 2017	49 000, 00 €
Résultat de clôture	95 499, 29 €
Section d'investissement	
Recettes	49 000, 00 €
Dépenses	21 448, 45 €
Résultat de l'exercice- Excédent d'investissement	27 551, 55 €
Report de l'exercice 2016	45 464, 37 €
Résultat de clôture	73 015, 92 €

J. LANUZA aurait souhaité avoir le CA en intégralité avec le détail chapitre par chapitre. Le tableau présenté est trop synthétique.

A. VIARD explique que sur 2017, des économies ont été réalisées sur budget de fonctionnement.

J. LANUZA demande les raisons qui expliquent la baisse des recettes (moins d'inscriptions à la cantine, au centre de loisirs ?).

A. VIARD explique que la dotation pour les NAP n'a pas été versée sur 2017 et qu'elle le sera sur le budget 2018 (soit 10 000 euros).

J. LANUZA demande à quelle ligne correspond la cotisation des parents concernant l'Espace Jeunes.

A. VIARD répond que tout ce qui touche à l'Espace Jeunes est englobé dans les autres lignes budgétaires mais que l'Espace a son budget, tout comme le centre de loisirs et les écoles, maternelle et élémentaire, et qu'il faut aller consulter le Grand Livre pour avoir le détail ligne par ligne.

Elle précise que la subvention de la CAF (6 000 euros) est perçue par le SIVOM.

Après discussion, il est demandé, notamment par F. NION, que le budget de l'Espace Jeunes fasse l'objet d'une annexe à part de celui du SIVOM de façon à mieux en assurer le suivi.

I. THOMAS en profite pour rappeler l'exemple de la location de car pour emmener seulement 10 enfants au zoo de Beauval ce qui n'est pas acceptable.

A. VIARD rappelle que le budget de l'Espace Jeunes avait dû être établi sur 3 ans à la demande de la CAF.

Elle rappelle que ce poste n'est pas à l'équilibre notamment en raison de l'absence de versement d'une subvention du CCAS de la commune de Conches qui était attendue et que le SIVOM doit donc compenser par rapport à cette somme qui n'a pas été versée.

I. THOMAS souligne que cette subvention était (et est toujours) conditionnée à la présentation d'un projet par l'Espace Jeunes, toujours en attente.

J. LANUZA demande des précisions sur la création de l'association de parents d'élèves de l'Espace Jeunes.

A. VIARD et N. BILLY expliquent que l'association a été créée, sous la recommandation de la trésorerie, afin de collecter l'argent généré par des manifestations et ventes d'objets que le SIVOM ne pouvait pas encaisser.

Elles rappellent qu'au départ, cette association avait été créée pour financer des projets de voyages.

I. THOMAS souhaite que les membres de l'association soient conviés au moins une fois par an aux réunions du Comité de Pilotage.

F. NION demande la copie des statuts de l'association. M. MARCHAND les demande également puisque celle-ci a son siège en Mairie de GUERMANTES. A. VIARD les transmettra aux élus du SIVOM.

J. LANUZA demande que les élus du SIVOM soient conviés à l'Assemblée Générale de cette association.

I. THOMAS demande si le budget de l'association doit être utilisé dans l'année, comme cela se fait pour les coopératives scolaires.

A. VIARD indique que la CAF peut participer sur ces projets et que la demande doit être faite par l'Espace Jeunes.

J. LANUZA souhaite plus de précisions à l'avenir sur les économies potentielles (budget analytique) et souhaite une analyse pour optimiser les gains.

Il souhaite également que soit étudié l'organigramme du SIVOM de façon à optimiser la masse salariale.

A. VIARD indique qu'un organigramme leur avait déjà été envoyé.

A. VIARD redit que l'arrêt des NAP va faire baisser la masse salariale du SIVOM et qu'il va falloir revoir l'organisation du SIVOM.

Elle précise qu'une ATSEM a passé le concours de professeurs des écoles et attend les résultats.

F. NION demande pourquoi le poste de directeur du SIVOM n'a toujours pas été trouvé et demande que le personnel du SIVOM soit rationalisé.

A. VIARD répond que des annonces avaient été passées et qu'elle avait reçu, avec Isabelle THOMAS, 2 candidats qui ne correspondaient pas au poste et précise qu'il est difficile de trouver quelqu'un qui possède la double compétence budget et RH.

Elle précise ensuite que le logiciel de gestion e .enfance est obsolète. Il nécessite une mise à jour s'élevant à plus de 4 500 euros (devis du fournisseur Berger Levrault) mais note que la commune de MONTEVRAIN a fait appel à la société SYSTEC pour un coût moindre sur les abonnements.

La question est donc de se dégager du fournisseur actuel qui est trop cher.

Ce logiciel va permettre de dématérialiser les dossiers d'inscription et de gestion des absences/présences à la cantine ainsi que les modifications d'inscription par les parents.

I. THOMAS doute de l'intérêt de ce changement compte tenu de la taille de l'école.

J. LANUZA approuve la dématérialisation.

A. VIARD répond que cela diminuerait la charge de travail du personnel, si les annulations, modifications étaient fait directement en ligne par les parents.

Coût actuel annuel d'abonnement = 1 900 euros avec BL contre 600 euros avec SYSTEC.

I. THOMAS demande à A. VIARD un rendez-vous pour discuter des horaires des ATSEM. Mme VIARD lui répond qu'un premier rendez-vous avait été planifié, qu'il avait été annulé à la demande d'Isabelle THOMAS. Mme VIARD lui demande de lui transmettre de nouvelles disponibilités.

F. NION demande à obtenir une copie des statuts de l'APEJ et demande si les charges de personnel du SIVOM sont inscrites au chapitre 12 du budget.

A. VIARD répond qu'il s'agit de la somme de 493 593 euros inscrite au chapitre 12.

Elle souligne que les sommes inscrites à ce chapitre sur le BP 2018 seront sensiblement les mêmes qu'au BP 2017 réalisé. Les modifications par article résultent de la différence entre les titulaires et les non titulaires suite à la stagiarisation de Catherine COSSON et Cathy BRUNAUD.

F. NION souhaite obtenir un montant estimatif de ce poste et souhaite, pour le budget 2018, une synthèse avec le détail.

A. VIARD rappelle que le chapitre 12 a été augmenté par les arrêts maladie, avec du personnel payé en double (remplacements). Une atténuation de ces charges s'inscrit au chapitre 013, article 6419(remboursement sur rémunération du personnel : Sécurité sociale + Assurance).

F. NION souhaite une estimation 2017 par heure affectée et par agent (coût salarial et synthèse de la masse salariale).

CONSIDERANT l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion de la Trésorière et les écritures du compte administratif de la Présidente,

Conformément à la loi, Mme Annie Viard, Présidente, se retire.

Sous la présidence de M. Frédéric NION, Vice-président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

Vote du compte administratif à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 - 2018 SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – DETAIL PAR IMPUTATION – BS 2018

Le Conseil Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion de l'exercice 2017 édité par Madame la Trésorière principal et certifié conforme par Madame la Présidente,

VU le compte administratif de l'exercice 2017,

VU l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de 95 499, 29 €

VU l'excédent de clôture de la section d'investissement de 73 015, 92 €

Le conseil syndical après en avoir délibéré

A la majorité des voix : 7 pour et 1 abstention (Mme THOMAS Isabelle)

DECIDE l'affectation du résultat comme suit :

002 résultat de fonctionnement reporté	35 499, 29 €
001 résultat de l'investissement reporté	73 015, 92 €
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	60 000, 00 €

Et le détail par imputation suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES			DEPENSES		
CHAPITRE 11			CHAPITRE 020		
6042	Achats prest de service	5 000.00 €	20	Dépenses imprévues d'investissement	9 000.00 €
60611	Eau et assainissement	1 100.00 €			
60612	Energie / Electricité	1 500.00 €	CHAPITRE 020		
60613	Chauffage urbain	2 500.00 €	2031	Frais d'études	10 648.00 €
60624	Produits de traitement	150.00 €			
615231	Voieries	7 920.00 €	CHAPITRE 21		
617	Etudes et recherches	800.00 €	2128	Autres agencements et aménagements	14 000.00 €
6226	Honoraires	1 000.00 €			
6231	Annonces et insertions	1 200.00 €	2135	Installations général agencements, aménagements des constructions	85 817.92 €
6238	Reliure registres	500.00 €	21568	Autre matériel et outillage de défense civile	8 500.00 €
CHAPITRE 12			2158	Autres installations matériels et outillage technique	5 000.00 €
6218	Autres personnels extérieurs	1 100.00 €	2181	Installations générales agencements aménagements divers	1 000.00 €
			2183	Matériel de bureau et matériel informatique	600.00 €
6456	COT, FNC supplément familial	63.00 €	2184	Mobilier	1 200.00 €
CHAPITRE 022			BP 2018		
022	Dépenses de fonctionnements imprévues	21 092.92 €	24 152.00 €		
CHAPITRE 023			NOUVEAU TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
023	VRT section investissement		159 917.92 €		
BP2018		726 453.00 €	RECETTES		
NOUVEAU TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		770 378.92 €	CHAPITRE 001		
RECETTES			001	Solde exécution d'investissement reporté	73 015.92 €
CHAPITRE 002					
002	Excédent de fonctionnements reportés	35 499.29 €			
CHAPITRE 013					
6419	Remboursements sur rémunérations des personnels	7 241.95 €	CHAPITRE 021		
CHAPITRE 74			021	VRT section fonctionnement	€
744					
CHAPITRE 75			CHAPITRE 10		
758	Produits divers gestion courante	63.68 €	10222	FC TVA	2 750.00 €
7588	Autres produits divers gestion courante	226.00 €	1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	60 000.00 €
CHAPITRE 77			BP2018		
			24 152.00 €		
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	256.00 €	NOUVEAU TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		
773	Mandats annulés exercice antérieur	476.00 €	159 917.92 €		
7788	Produits exceptionnels divers	163.00 €			
BP2018		726 453.00 €			
NOUVEAU TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		770 378.92 €			

Après cette affectation, le budget supplémentaire 2018 réparti par chapitre a été établi comme suit :

Chapitre	LIBELLE	BUDGET	BUDGET	BUDGET	Chapitre	LIBELLE	BUDGET	BUDGET	BUDGET
		BP 2017	BP 2018				BP 2017	BP 2018	
 FONCTIONNEMENT 					 INVESTISSEMENT 				
 DEPENSES 					 DEPENSES 				
011	charges à caractère général	229 250,00 €	201 371,00 €	223 041,00 €	001	solde d'exécution reporté	0,00 €		
012	charges de personnel	492 070,00 €	492 430,00 €	493 593,00 €	020	Dépenses imprévues	20 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
022	Dépenses imprévues	32 267,83 €	0,00 €	21 092,92 €	16	Emprunts et dettes	0,00 €		
023	Virement sect Invest	11 000,00 €	21 652,00 €	21 652,00 €	20	Immo.incorporelles	66 164,37 €	10 852,00 €	21 500,00 €
042	Opérations d'ordre entre sect		2 500,00 €	2 500,00 €	21	Immo.Corporalles	26 000,00 €	13 300,00 €	129417,92 €
65	Autres charges de gestion	8 400,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	23	Immo.Travaux en cours	0,00 €		
66	Charges financières	0,00 €		0,00 €	41	Opérations patrimoniales	2 407 835,96 €		
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	100,00 €	100,00 €	 TOTAL DES DEPENSES 		 2 520 000,33 € 	 24 152,00 € 	
 TOTAL DES DEPENSES 		 773 487,83 € 	 726 453,00 € 		 RECETTES 				
					001	solde d'exécution reporté	45 464,37 €		73 015,92 €
					021	virement sectin fonctionnement	11 000,00 €	21 652,00 €	21652,00 €
					28	Amortissement des immo.	4 500,00 €		0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	33 047,83 €	0,00 €	35 499,29 €	040	Opérations d'ordre entre sect		2 500,00 €	2 500,00 €
013	Atténuation de charges	0,00 €	1 500,00 €	8 741,95 €	041	Opérations patrimoniales	2 407 835,96 €		0,00 €
70	Produits de service	181 000,00 €	188 953,00 €	188 953,00 €	10	Dotations fonds divers	51 200,00 €		62 750,00 €
73	Impôts et taxes	212 000,00 €	212 000,00 €	212 000,00 €	 TOTAL DES RECETTES 		 2 520 000,33 € 	 24 152,00 € 	
74	Participation communes+CAF	335 490,00 €	324 000,00 €	324 000,00 €					
75	Autres produits (loyer...)	7 200,00 €	0,00 €	289,68 €					
77	Produits exceptionnels	4 750,00 €	0,00 €	895,00 €					
 TOTAL DES RECETTES 		 773 487,83 € 	 726 453,00 € 						

Le Conseil Syndical approuve l'unanimité, le budget supplémentaire 2018 voté par chapitre.

A. VIARD explique que le résultat d'investissement de 2017, d'un montant de 73 015 euros se reporte obligatoirement en 2018 au 001 en solde d'exécution reporté.

La somme de 60 000 euros correspond à un excédent de fonctionnement capitalisé (argent qui sera utilisé en investissement) et que cette somme sert à équilibrer le budget (préconisation de Mme VERDIER).

Ils pourront être dépensés en fonction des travaux de mise aux normes ou en cas d'imprévu.

Elle craint la prochaine facture de chauffage compte tenu des dysfonctionnements de la chaudière et précise que la dernière facture pour les mois de janvier à mars s'est élevée à 10 000 €.

F. NION souhaite que la quote-part de la commune de CONCHES soit revue à la baisse.

A. VIARD lui rappelle l'urgence de la rénovation.

A. VIARD précise que, suite à la rencontre avec le Préfet de Région, il lui a été demandé de lister les urgences de réparation de l'école de façon à parer à l'insécurité des locaux. Cette liste a été dressée par la société TERRE & TOITS et adressée au Préfet.

Une subvention sera étudiée par le Préfet.

F. NION rappelle que le programme de reconstruction du groupe scolaire Val Guermantes s'élevant à 3 ou 4 millions est pharaonique.

D. MARCHAND répond que le coût des travaux d'urgence est d'1 million, somme également considérable.

I. THOMAS remarque que les travaux sur cette école seront comme un « pansement sur une jambe de bois ».

J. LANUZA s'interroge sur la différence en ligne 21 entre le BP 2018 et le BS 2018 soit 13 300 euros contre 129 417 euros.

A. VIARD explique qu'il s'agit d'une ligne qui était en attente d'affectation du résultat et que cette somme permettra d'engager des travaux. En contre partie des dépenses d'investissement, il a été imputé 60 000 euros au 1068 et la reprise du résultat d'investissement de 73 015,92 euros.

DELIBERATION N°2 bis - SUBDIVISION DU COMPTE 7311

VU le budget primitif 2018,

VU la somme inscrite au compte 7311 (contributions directes),

VU la nécessité d'imputer la taxe foncière et d'habitation au compte 73111,

DECIDE la création du compte 73111, subdivision du compte 7311 pour imputer la taxe foncière et d'habitation,

Délibération du Conseil Syndical du 03/05/2018 – CG 2017 + CA 2017 + affectation du résultat

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la subdivision du compte 7311.

DELIBERATION SUR LA MODIFICATION DES TARIFS ET HORAIRES POUR LA RENTREE 2018 / 2019

Il est décidé :

1/ Pour les mercredis et les demi-journées : de conserver le tarif actuel.

F. NION rappelle la validation de la tranche horaire 9 h 30 / 13 h 30.

2/Tarif cantine pour enfant non inscrit : reconduction du tarif de 7 euros (contre 4,80 euros pour les inscrits).

3/ Elèves hors commune (soit environ 15 enfants) : accueil au centre de loisirs soit 20,20 euros pour les enfants de la commune contre 26,50 euros hors commune.

4/ Seul tarif modifié : cantine pour les enfants des communes extérieures (ex. Gouvernes). Soit 6 euros le repas contre 4,80 euros à ce jour.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION SUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES COMMUNES

Cette convention permet au SIVOM d'éviter de délibérer pour chaque marché.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION SUR L'AVENANT A LA CONVENTION SUR LE TEMPS EXTRASCOLAIRE ET SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE GOUVERNES

La commune de Gouvernes demande à ce que les enfants puissent venir au centre de loisirs les mercredis ainsi que pendant les grandes vacances scolaires (en plus des petites vacances).

J. LANUZA attire l'attention sur le fait que l'accroissement du nombre d'enfants pourra entraîner la nécessité d'un encadrant supplémentaire et demande que les enfants de CONCHES et GUERMANTES restent toujours prioritaires.

A. VIARD répond que le SIVOM se garde la liberté de pouvoir refuser des enfants en cas de dépassement des effectifs et c'est stipulé dans la convention.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION SUR LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

A.VIARD explique qu'une mise à jour du tableau des emplois est nécessaire mais n'engage pas le SIVOM sur les besoins d'emploi à venir (arrêt des NAP).

Animation :

Mise à jour du poste de Fabien DUBUS (contractuel). Il faut juste régulariser les heures pour ce poste.

F. NION rappelle que ce poste avait été créé en qualité d'assistant du directeur du SIVOM.

Cantine & entretien

Angélique MBOMA (35 h)

Oana COSA (35 h)

Rose Marie LEISER (35 h)

Mioara MARE (35 h)

Hakima AIT SAIDI (25 h)

I. THOMAS rappelle que ces 6 postes contractuels devront faire l'objet d'une embauche au bout de 6 années s'ils sont passés en CDI.
A VIARD répond que ce personnel n'est pas arrivé aux 6 ans de CDD.

Vote à l'unanimité.

INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE :

Modification de prestataire pour e.enfanco. : SYSTEC

Alarme : Une demande de devis a été réalisée avec la société VIGILANS pour comparer avec le prestataire actuel Vérisure.

F. NION recommande également la société FRANCILIENNE DE TELESURVEILLANCE.

Annie VIARD les contactera pour faire réaliser un autre devis.

Subvention rénovation : Attente du retour du Préfet de Région à qui la liste des travaux urgents du groupe scolaire a été transmise par la société TERRE & TOITS. A l'issue de sa réponse, les élus se réuniront.

A. VIARD demande au Maire de CONCHES la possibilité de réserver une place de parking au livreur de repas, devant la cantine, par une signalisation au sol. F. NION demande dans un 1^{er} temps à celui-ci de respecter les horaires de livraison.

QUESTIONS DIVERSES :

J. LANUZA demande que soit commandée une poubelle supplémentaire pour la cantine car il a constaté de nombreux déchets laissés autour des poubelles.

D. MARCHAND répond qu'il faut faire la demande au SIETREM pour une plus grosse poubelle.

J. LANUZA évoque le problème de la sortie des poubelles le dimanche soir pour les poubelles jaunes du tri sélectif s'il y en a.

Point à révéifier et appel au SIETREM. A VIARD constate qu'il est malheureusement difficile de faire un tri des déchets avec la poubelle jaune (papier, cartons) car les éboueurs passent sur CONCHES le lundi matin très tôt et que le personnel n'est pas encore arrivé.

A. VIARD fait part d'une altercation entre un Conchois et un Guermantais concernant le stationnement devant l'école, une information sera donc faite dans le prochain journal communal de Guermantes et rappelle qu'un mot de la part de la Présidente avait déjà été transmis aux parents d'élèves, toujours d'actualité.

Aménagement de la cantine en self : A. VIARD indique, que suite à l'offre reçue, le paiement par mensualité est plus intéressant que par repas, elle fera donc la demande dans ce sens au prestataire et en demandera la validation à la Trésorerie avant tout engagement.

FAIT ET DELIBERE A GUERMANTES LES JOURS, MOIS ET AN AINSI QUE DESSUS ET DONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNENT APRES LECTURE

FIN DE SEANCE : 20 h 45

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié le

La PRESIDENTE
Annie VIARD

